



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/146/EAU-ASS

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

OBJET : EAU - ASSAINISSEMENT
SERVICES CONCÉDÉS - Rapports annuels du Déléguataire (RAD) des services publics de
l'eau potable et de l'assainissement collectif - Exercice 2025.

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Chjara TAFANI ; Cyril PERES CESARI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Michel CHIOCCA.

Absents : Didier LORENZINI ; Jeanine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI ; Emma FORCONI ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Jeanine ZANNINI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI à Stéphanie PAPI ; Jean-Yves CASTELLI à Michel GIRASCHI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compte-rendu d'activités de l'exercice 2024 des concessionnaires des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées nous ont été adressés le 31 mai 2026.

Ces rapports précisent les conditions techniques, financières et économiques d'exécution des services que nous avons délégué respectivement à :

- la Société des Eaux de Corse (SDEC) - KYRNOLIA pour la distribution d'eau potable,
- la Société des Eaux de Corse (SDEC) - KYRNOLIA pour l'assainissement collectif des eaux usées.

Ces rapports comportent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des contrats de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ils permettent en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ces rapports donnent également, des informations utiles à la préparation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) publics de l'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les démarches entreprises par le Maire sur ces bases,

Vu le Rapport Annuel du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de distribution de l'Eau Potable pour l'année 2025, ci-annexé,

Vu le Rapport Annuel du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de l'Assainissement Collectif des eaux usées pour l'année 2025, ci-annexé,

Vu la présentation faite à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 04 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 04 septembre 2026,

Après présentation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de prendre acte du Rapport Annuel du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de distribution de l'Eau Potable pour l'année 2025, ci-annexé.

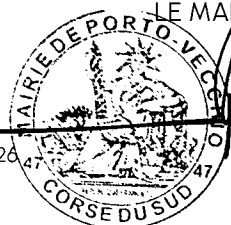
ARTICLE 2 : de prendre acte du Rapport Annuel du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de l'Assainissement Collectif des eaux usées pour l'année 2025, ci-annexé.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

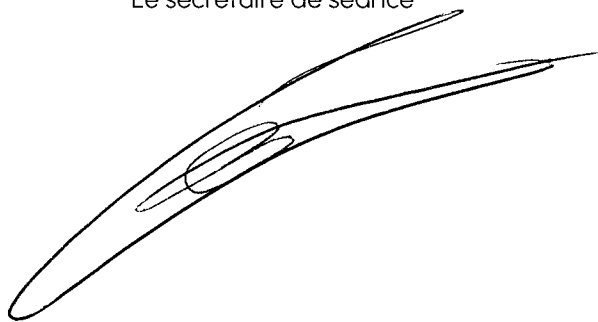
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.